



## COMUNE DI LIMBIATE



Chers citoyens,

je sens le besoin de partager avec vous le poids d'une situation qui est devenue insoutenable: il y a 1550 utilisateurs sur 2200 qui ne paient pas le service de repas scolaire pour leurs enfants. Parmi les défaillantes il y a quelqu'un qui a des difficultés économiques réelles mais, par contre, il y a aussi qui a la possibilité de payer et il ne le fait pas, causant une dette de € 242.000,00 qui représentent un dommage grave pour la Municipalité.

Le repas scolaire c'est un moment important pour la croissance de nos enfants: il a, avant tout, une fonction pédagogique qui leur permet de partager l'expérience d'être ensemble au-delà des bancs d'école hors de l'horaire de classe.

Mon vouloir et ma responsabilité, partagé avec la Municipalité entière, c'est de permettre à tous nos enfants d'avoir cette possibilité mais, par contre, les familles doivent démontrer leur volonté et leur responsabilité en payant les arriérés accumulés et assurer ce droit à leurs enfants.

Après les rappels effectués sans succès, soit par des lettres que des messages et des appels téléphoniques, la Municipalité a décidé d'avancer des changements au service de repas scolaire.

Le système prépayé prévoit que le service doit être payé d'avance et donc il faut avoir toujours un solde créditeur.

Les nouvelles règles prévoient que:

- celui qui a un solde débiteur jusqu'à € 250,00 doit régler sa position avant le 30 Avril 2018 (un seul versement)
- celui qui a un solde débiteur supérieur à € 250,00 a la possibilité de régler le montant total avant le 30 Avril au bien en deux tranches: premier versement au plus tard le 30 d' avril et deuxième versement au plus tard le 26 de mai.

Si la deuxième formule est choisie, il faut présenter un formulaire de requête au Servizi Educativi - Comune di Limbiate - avant le 18 Avril, 2018. Horaire de service : du lundi au vendredi 9.00/12,00 - lundi et mercredi 16.45/19.00 aussi.

Les méthodes de paiement restent les habituelles:

- Sportello Unico al Cittadino 'Punto Limbiate', via Monte Bianco 2 (Comune): lundi et mercredi 9.00/ 19.00 - mardi et jeudi 9.00/13.00 - vendredi et samedi 9.00/12.00 (exclusivement avec carte);
- points de paiement habituels (liste complète web site Comune di Limbiate [www.comune.limbiate.mb.it](http://www.comune.limbiate.mb.it) - refezione scolastica servizi on line).

A partir du 2me de mai, ceux qui n'ont pas respecté les délais de paiements (débiteur total au partiel) n'auront pas droit au repas scolaires et ils devront s'adresser au Directeur d'Ecole pour obtenir le permis de sortie pendant le temps du déjeuner.

C'est mon desir de vous informer que les familles qui n'ont pas les moyens financiers de payer, ont la possibilité de présenter une requête près des Service Sociaux.



Il Sindaco  
Antonio Romeo